

CONGRÈS TRAVAILLISTE: OPTIMISME PRUDENT

ÉDITION NEUCHÂTEL / JURA

N° 224 - Jeudi 2 octobre 1969

Le Peuple La Sentinelle

QUOTIDIEN SOCIALISTE — RÉD., ADM. et PUBL. La Chaux-de-Fonds: Parc 103, tél. réd. (039) 3 10 88, tél. adm et publ. (039) 3 10 87 CCP 25-313. Lausanne: Saint-Pierre 1, tél. (021) 22 69 10, CCP 10 8300. Genève: Argand 4, tél. (022) 32 42 40 CCP 12 2715. ABONNEMENTS 1 mois Fr. 4,50, 3 mois Fr. 13.—, 6 mois Fr. 25.—, 1 an Fr. 50.—. LE NUMÉRO: 30 ct. Directeur: René Meylan. Rédacteur en chef responsable: Willy Brandt.

Aux Chambres fédérales: Elections de juges

L'Assemblée fédérale (les deux Chambres réunies) a siégé mercredi matin pour procéder à une série d'élections aux tribunaux de Lausanne et de Lucerne.

On procède d'abord à l'élection de deux juges au Tribunal fédéral en remplacement de MM. Faessler et Haerberlin, démissionnaires. M. Clavadetscher qui préside l'assemblée rend hommage à ces derniers, et plus particulièrement à M. Haerberlin, actuellement souffrant. Il tient à souligner que la décision prise en décembre 1968 par le Conseil national dans l'affaire Nyffeler (rejet d'une décision du Tribunal fédéral) ne constituait pas un geste de méfiance envers M. Haerberlin. Cette déclaration suscite quelque brouhaha dans la salle. L'agitation s'accroît lorsque M. Weber (rad., Uri), appuie cette déclaration au nom du groupe radical.

Après cet incident, on distribue les bulletins de vote. M. R. von Werra, vice-chancelier de l'Etat du Valais (chr.-soc.) est élu par 174 voix sur 176 bulletins valables.

M. H. Dubs, conseiller juridique du Gouvernement argovien (rad.), est élu par 167 voix sur 173 bulletins valables.

Un Romand au TFA

On passe ensuite à l'élection de trois juges au Tribunal fédéral des assurances, à Lucerne. Il s'agit de remplacer M. Wüthrich, démissionnaire, et de nommer deux nouveaux juges. Devenu chambre des assurances sociales du Tribunal fédéral, le TFA voit, en effet, le nombre de ses membres passer de cinq à sept. Au total, les deux tribunaux auront donc 33 membres. Cet état de fait amène à la tribune M. Brosi (dem., GR), qui relève que, mathématiquement, le groupe démocratique et évangélique aurait maintenant droit à un siège.

On passe au vote: M. A. Winzeler, de Schaffhouse (PAB) est élu par 165 voix. M. Jean-Daniel Ducommun, de Lucerne (soc.), est élu par 163 voix, et M. A. Heil, conseiller national de Winterthur (chr.-soc.), est élu par 167 voix.

M. Jean-Daniel Ducommun est le frère du directeur des Postes, M. Ch.-F. Ducommun. Originaire du Locle, des Ponts-de-Martel et de Brot-Dessous, il est marié et père d'un enfant.

C'est à Yverdon que M. Ducommun a fait ses classes primaires et secondaires; puis, en 1937, il a passé du Collège classique municipal d'Yverdon au Gymnase classique cantonal de Lausanne, où il recut le grade de bachelier. Il fréquenta ensuite la Faculté de droit de l'Université de

Lausanne. En 1943, il y obtint sa licence en droit.

M. J.-D. Ducommun commence sa carrière de juriste à la Division fédérale de police, à Berne, puis, dès 1945 et jusqu'à 1956, à l'Office fédéral des assurances sociales. En 1956, il est nommé greffier au Tribunal fédéral des assurances, à Lucerne, poste qu'il occupe jusqu'en 1967. Depuis lors, il est juriste à la compagnie d'assurances « La Zurich ».

Parallèlement à ses activités professionnelles, M. Ducommun collabore de 1956 à 1966 à la « Revue suisse de jurisprudence » et depuis 1957 à la « Zeitschrift für Sozialversicherung ». Il occupe, en outre, depuis 1967, les fonctions de vice-président de la Société suisse de droit des assurances.

La séance de l'Assemblée fédérale prend fin par l'élection de deux juges suppléants au Tribunal fédéral des assurances. M. Weser, de Bâle (ind.), est élu par 151 voix, M. Fischli, de Bâle (rad.), par 158 voix.

Les deux conseils reprennent ensuite leurs délibérations séparément.

AU CONSEIL NATIONAL

Reprise du débat sur la Banque Nationale

Le Conseil national continue son débat sur les moyens d'action de la Banque Nationale. M. Fischer (rad., BE) est un adversaire déclaré de la révision de la loi. D'une manière générale, tout interventionnisme a des effets néfastes sur l'économie. Le directeur de l'Usam critique aussi la convention privée, qui ne représente pas, à ses yeux, une meilleure formule.

Max Weber (soc. BE) défend la thèse opposée. En cas de crise monétaire, l'institut d'émission doit disposer de pouvoirs forts. C'était le but de ce projet de loi, présenté par le Conseil fédéral, et qui n'est soutenu maintenant que par la gauche. L'ancien ministre des Finances accuse le président de l'Association des banquiers d'avoir menti en affirmant que l'idée de la convention privée a été imposée par le Parlement, et que les banquiers étaient disposés à accepter la loi. « Et c'est avec ces messieurs que vous voulez signer un accord de gentlemen... »

Le dernier orateur est G. Baechtold (soc., VD) qui demande des précisions sur la convention privée. Que deviendrait-elle si le Conseil national devait voter l'entrée en matière sur la révision de la loi ?

Avant le vote, on entend le conseiller fédéral Celio, chef du Département des finances. La législation fédérale

d'actuelle, dit-il, repose toujours sur la monnaie fiduciaire, elle n'est pas adaptée à la monnaie scripturale. Les moyens d'action de la Banque Nationale ne suffisent plus. Le Conseil fédéral a donc estimé qu'il fallait réviser la loi. La commission du Conseil national a préféré inviter les banques à signer une convention.

Dans les circonstances actuelles, le Conseil fédéral ne s'opposera pas à la proposition de non-entrée en matière quand bien même il préférerait la loi. Cette dernière est en préparation depuis six ans. On peut s'étonner que de cette réflexion ne sorte qu'une convention. Les banques ont manifesté leur bonne volonté, il est vrai. Mais si la convention devait se révéler peu efficace, le Conseil fédéral soumettrait au Parlement un nouveau projet de loi, plus sévère.

M. Celio énumère ensuite les faiblesses de la convention, qui n'oblige pas tous les établissements. Le Conseil fédéral ne peut lui donner force obligatoire, pour des raisons constitutionnelles. En outre, il n'est pas normal qu'une convention ayant un rôle de droit public soit conclue par les intéressés. La lutte contre l'inflation ne concerne pas seulement les banques. L'Etat moderne doit intervenir dans l'économie et dans la politique monétaire. Il est vrai que nos liens avec l'étranger jouent un rôle certain mais les banques centrales de tous les pays industrialisés disposent de pouvoirs étendus.

La convention a toutefois des avantages, notamment celui de pouvoir entrer en vigueur immédiatement. C'est pourquoi le Conseil fédéral ne combat pas cette formule.

On passe au vote. Par 80 voix contre 62, le conseil décide de ne pas entrer en matière sur le projet de loi et donne donc la préférence à la convention conclue entre la Banque Nationale et l'Association des banquiers. Le Conseil des Etats doit toutefois encore se prononcer.

AGRICULTURE

Mercredi après midi, le Conseil national a entamé son débat sur l'agriculture, un débat fleuve puisque 37 orateurs sont inscrits. Le rapporteur, M. Carruzzo (ccs., VS) et les premiers orateurs, dont MM. Junod (rad., VD) et Dubois (PdT, NE) ont commenté les problèmes soulevés dans le quatrième rapport du Conseil fédéral, en mettant l'accent sur le revenu paritaire et sur la réforme des structures.

L'intervention du conseiller fédéral Schaffner est prévue pour cet après-midi. Aucune décision concrète n'est à prendre: le Parlement est simplement invité à prendre acte de ce rapport.



Après le discours d'Harold Wilson, mardi, le congrès travailliste se poursuit sous le signe de l'optimisme prudent, tant en ce qui concerne l'avenir économique de la Grande-Bretagne qu'au sujet des divergences entre le gouvernement et les syndicats dont on ne désespère pas qu'elles puissent être aplanies d'ici au vote final du programme, demain...

DERNIÈRE PAGE

Scission au sein du Parti du travail zurichois

EXCLUSION DE FRANZ RUEB

Le député Franz Rueb, qui représente le Parti du travail au Conseil cantonal zurichois (législatif) a été exclu du parti par décision du Comité directeur cantonal du PdT. Il est relevé de toutes les fonctions qu'il assumait, y compris de celle de rédacteur au « Vorwaerts ».

« Activité fractionnelle au sein d'un groupe dissident »: telle est la raison invoquée pour la décision d'exclusion, laquelle est assortie d'une décision de dissolution du groupe « jeune section de Zurich » qui s'est rendu coupable d'une activité tendant à la division du parti. Une missive est parvenue à tous les membres du Parti du travail zurichois pour les informer des mesures qui viennent d'être prises et qui prennent effet immédiatement. Le PdT du canton de Vaud a lui-même déjà exclu cinq de ses membres au cours d'un congrès. Ce groupuscule vaudois avait des contacts avec les dissidents de Zurich. La doctrine léniniste, aux

dières du Comité directeur, ne saurait tolérer, en tant qu'organisation de combat, l'existence de fractions.

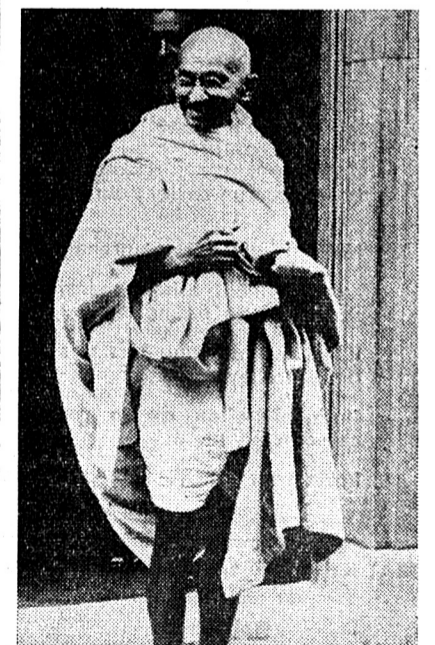
VERS LA FONDATION D'UN NOUVEAU PARTI ?

La missive du Comité directeur fait allusion à un document émanant du groupe dissident qui évoquait la rupture avec le parti et la création d'une nouvelle organisation. Des précisions sont même apportées sur la fondation de ce parti, prévue, selon ce document, pour le 4 octobre au cours d'une conférence. Ce groupe, affirme le Comité directeur du PdT zurichois, a déformé la politique du parti au point d'en faire un amalgame de conceptions maoïstes, trotskistes et pseudo-révolutionnaires. Il fait fi des réalités politiques suisses et de la ligne politique du PdT approuvée au cours du congrès suisse de ce parti.

Pour sa part, Franz Rueb a fait savoir qu'une conférence aura lieu samedi prochain, groupant tous les groupes dissidents de Suisse afin d'examiner les possibilités de créer une organisation révolutionnaire pour l'ensemble de la Suisse. Mais il ne s'agira pas d'un parti, a précisé le leader communiste. Tous les groupes locaux seront reliés entre eux selon un système qui devra être mis au point.

L'objectif est de créer une organisation révolutionnaire qui agisse sur tous les points importants du territoire et dont les groupes soient constamment en contact les uns avec les autres. Il n'est pas exclu, par la suite, qu'un parti politique soit créé.

Il y a 100 ans naissait Gandhi



Le 2 octobre est le jour anniversaire de la naissance de l'apôtre de la non-violence, le mahatma Gandhi, qui vit le jour il y a 100 ans. Libérateur de l'Inde alors partie intégrante de l'empire colonial britannique, il fut assassiné en 1948, le 30 janvier, par un fanatique partisan de l'hindouisme. Rappelons qu'une exposition consacrée à Gandhi se tient actuellement à La Chaux-de-Fonds.

Terrible choc à Yverne

Un accident mortel s'est produit mercredi sur la route Aigle-Lausanne, près d'Yverne. M^{me} Marie Luisier, 54 ans, infirmière à Monthey, qui circulait en automobile en direction de Lausanne, a repris brusquement sa droite en dépassant un train routier, touché la roue avant du camion et dérapé sur la gauche. Au même instant arrivait en sens inverse, tenant normalement sa droite, une voiture conduite par un agriculteur de Rennaz. Le véhicule valaisan fut sectionné en deux parties et M^{me} Luisier, éjectée, fut tuée sur le coup. Les quatre occupants de l'autre voiture ont été blessés dont trois légèrement.

Une recrue tuée

Helmut Schwarzenbach, 20 ans, habitant Klaus, dans le canton de Soleure, a été tué lors d'un exercice qui se déroulait mercredi matin dans le cadre de l'école de recrues d'artillerie 223 et trois autres soldats ont été légèrement blessés, annonce un communiqué du Département militaire fédéral sans préciser le lieu de l'accident.

Le DMF ajoute cependant que l'accident s'est produit lors de la prise de position d'un obusier de 10,5. Un poids lourd avec remorque est sorti de la route et s'est renversé.

Crime à Kloten

Vito Coffano, 42 ans, ressortissant italien, a tué sa femme mercredi après midi à coups de couteau, dans l'appartement conjugal, à Kloten.

Après avoir accompli son forfait, l'assassin s'est rendu chez des amis d'où il avisa la police avant de regagner son domicile où il attendit l'heure de son arrestation aux côtés de Béatrice, 42 ans, baignant dans une mare de sang.

L'enquête est conduite par le procureur de district de Bülach.



Ah! les chameaux!

Les champions du commerce, sans cesse à la recherche de moyens nouveaux pour introduire leurs produits divers sur le marché, ont trouvé une astuce inédite: lancer une danse nouvelle baptisée d'un nom évoquant le produit intéressé. En l'occurrence, il s'agit de la « danse du chameau ». Le nom ne vous dira pas grand-chose, puisqu'il peut évoquer aussi ceux qui s'ingénient à créer des besoins artificiels! Et sans entrer dans le jeu, nous pouvons ainsi vous montrer les « chameaux » qui sont, convenez-en, fort agréables à regarder.

La Chaux-de-Fonds

coop

coop



CHAQUE JOUR DANS TOUS LES MAGASINS D'ALIMENTATION COOP

PRIX DISCOUNT + TIMBRES COOP

MARGARINE SONDINA paquet de 250 g. TOURNESOL -.90 (1.—) 10% de beurre 1.— (1.25)	COU FUMÉ (sous vide) pièce d'env. 200 à 250 g. le kilo 15.50	VENDREDI: TOURTE AUX MARRONS spécialité 3.—
Camembert DÉLICE DU MOINE 140 g. 1.15	MORTADELLE pièce de 500 g. 3.90	SAMEDI: TORTUE préemballée 1.50

Boucherie, Centre Coop des Forges, Charles-Naine 3

Saison de la chasse: occasion de repas variés et savoureux

Egalement à disposition:

CIVET DE CHEVREUIL sans os la livre 4.90**GIGOT - SELLE - ÉPAULE DE CHEVREUIL**

TOUT AVEC TIMBRES COOP

coop

coop



Ville de LA CHAUX-DE-FONDS

PATINOIRE DES MÉLÈZES

HORAIRE PUBLIC

(en vigueur dès ouverture, vendredi 3 octobre 1969, à 9 h.)

Lundi, mercredi et vendredi: de 9 h. à 17 h. 30 et de 20 à 22 h.

Mardi, jeudi et dimanche: de 9 h. à 17 h. 30

Samedi: de 9 h. à 12 h. 30, de 14 h. à 17 h. 30 et de 20 à 22 h.

Les abonnements peuvent être retirés à la caisse.

TARIFS

	Adultes	Enfants, étudiants, apprentis jusqu'à 20 ans
Entrée simple	1.70	— .80
Cartes au porteur, 25 entrées	30.—	13.—
Cartes au porteur, 10 entrées	15.—	7.—
Abonnement de saison	80.—	45.—
Visiteurs, entrée	— .30	— .30
Vestiaire	compris	compris
Location d'un casier pour la saison	15.—	15.—

Nous prions dès maintenant le public de bien vouloir se conformer au règlement affiché, ainsi qu'aux directives données par le personnel de la patinoire.

Il est rappelé que lors des passages de la machine Rolba, la piste doit être évacuée.

L'administration de la patinoire décline toute responsabilité en cas d'accident.

Professeur attrité à la patinoire: M. Peter Webb.

ÉTAT CIVIL DE LA CHAUX-DE-FONDS

30 septembre 1969

Naissances

Casaburi Vanessa, fille d'Achille, chef de fabrication, et de Marina née Giovannini.
Gioia Elisabetta, fille de Paolo, manoeuvre, et de Francesca née Renga.
Tschopp Laurent-Edouard, fils de Gabriel-Léon-Eugène, employé de bureau, et de Rosalie née Métrailler.

Promesses de mariage

Grossenbacher René - Fernand, monteur électricien, et Stoudmann Marguerite.
Flückiger Erwin, ingénieur technicien HTL, et Raymann Marguerite-Sophie.

Marlage

Vogt Max-Jules, mécanicien, et Droz-dit-Bussat née Landry Luce-Ginette.

Décès

Vuilleumier Louis-Marcel, employé postal,

né le 23 mai 1890, époux de Lina-Marguerite née Blanc (Fritz-Courvoisier 46).
Bauer David-Jules-Edouard, caviste, né le 8 juin 1904, époux de Rose-Adèle née Jacot (Rosiers 4).

ÉTAT CIVIL DU LOCLE

30 septembre 1969

Naissance

Masciangelo Angela-Yvonne, fille d'Alduino - Domenico, ouvrier de fabrique, et d'Yvette-Jeanne-Gilberte-Marie née Meunier.

Promesses de mariage

Aubert Roland-Marie-René, horloger, et Boichat Sylviane-Rose.
Chopard Louis-Joseph, tireur de lignes, et Hillbrandt née Jeanneret Fernande-Nancy.

Décès

Vuille Zélie-Amélie, née le 25 octobre 1884, retraitée, célibataire.

Le



présentera

EN GRANDES PREMIÈRES

les vendredi 3 et samedi 4 octobre 1969,
à 20 h. 30, AU THÉÂTRE

LE PRINCE TRAVESTI OU L'ILLUSTRE AVENTURIER

Comédie de Marivaux

Attention! La location a lieu

au bureau du Théâtre populaire romand
Rue Jardinière 63 Tél. (039) 3 74 43

Achetez l'écu d'or

pour le visage aimé
de la Patrie

une CURE efficace



von GUNTEN
VERRES DE CONTACT
Av. Léopold-Robert 21

POMPES FUNEBRES Tél. (039) 5 43 64

ARNOLD WÄLTI

LA CHAUX-DE-FONDS

Eparque 20 Jour et nuit

Cercueils - Formalités - Transports
Prix modérés

Radiophotographie

Les appareils seront à la disposition du public:

Jeudi 9 octobre, au Dispensaire antituberculeux,
collège de la Promenade, de 15 à 16 h.

Jeudi 16 octobre, au Dispensaire antituberculeux,
collège de la Promenade, de 15 à 16 h.

Vendredi 3 octobre, place de la Gare,
de 14 h. à 17 h. 30

Vendredi 10 octobre, place de la Gare,
de 14 h. à 17 h. 30

Prix d'une radiophotographie: Fr. 3.—

Il n'est pas nécessaire de s'inscrire à l'avance

PETERMANN

cherche pour son usine de
Courroux

AIDES-MONTEURS AIDES-PEINTRES

(des manoeuvres pourraient être formés)

Des travailleurs étrangers détenteurs du permis C
sont acceptés.

Les candidats sont priés de se présenter au Service
du personnel de la S. A. Jos. Pétermann, fabrique de
machines, à Moutier, tél. (032) 93 27 33.

